



Saint-Antoine-sur-Richelieu

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, convoquée à 20 h, le mardi 1^{er} octobre 2024 et tenue à la Maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage, à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Sont présents :

Le maire, monsieur Jonathan Chalifoux

Messieurs les conseillers :

Monsieur David Cormier, conseiller #1;
Monsieur Germain Pitre, conseiller #2
Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller #3;
Monsieur Réjean Collette, conseiller #4;
Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller #5;
Monsieur Robert Mayrand, conseiller #6.

Est également présente à la séance :

Madame Cynthia Bossé, directrice générale.

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Jonathan Chalifoux, et ce, conformément à l'article 147 du *Code municipal du Québec*.

1. Séance ordinaire

2024-10-300

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter que la présente séance soit tenue à la maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

La séance ordinaire du 1^{er} octobre 2024 est ouverte par le maire à 20 h 01.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2024-10-301

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit accepté l'ordre du jour, et que soit laissé ouvert le point « Divers » à tout sujet d'intérêt public :

En retirant le point :

4.11 Mandat de signature – Addenda - Entente intermunicipale entre la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et la Municipalité Régionale de Comté De Marguerite-D'Youville pour le développement d'un projet d'énergie renouvelable relative à un parc Éolien.

En ajoutant les points suivants :

10.1 Entente intermunicipale entre la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et la Municipalité Régionale de Comté De Marguerite-D'Youville – Énergies renouvelables – Demande de prolongement de la période du droit de retrait

10.2 Désignation – élu responsable représentant de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu à Courant collectif

10.3 Ressources humaines – Démission – Bibliothèque Hélène Marion-Dupuis -

10.4 Nomination - Comité consultatif en environnement et en embellissement (CCEE)

10.5 Lettre de remerciement madame Chantal Pageau

Les points 4.12 et 4.13 n'apparaissant pas à l'ordre du jour signifiée, ils sont toutefois au varia aux points 10.3 et 10.4, les documents ayant été transmis aux élus en bonne et due forme.

ADOPTÉE

1.2 Adoption des délibérations des séances ordinaires du 20 août et du 3 septembre 2024

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les délibérations des séances ordinaires du 20 août et du 3 septembre 2024.

ADOPTÉE

1.3 Mairie - suivi sur différents dossiers

Monsieur Jonathan Chalifoux, maire, fait rapport verbal en lien avec plusieurs dossiers municipaux.

2024-10-302

1.4 Période de questions générales

Une période de 15 minutes pour des questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toute question s'il la juge offensante ou inappropriée.

2. Dépôt de documents

- 2.1 Rapport d'approbation – Budget 2024 – Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton;
- 2.2 Escouade verte 2024 - Rapport des activités menées en 2024 - Départements de l'environnement et de l'écocitoyenneté

3. Finances

3.1 Comptes à payer

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de septembre 2024 pour une somme de 289 021,68 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 4 300,47 \$ ainsi que les salaires et les DAS pour une somme de 107 907,16 \$.

ADOPTÉE

3.2 Don – Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie

Le conseil en prend bonne note et soutien l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie dans leur démarche financièrement.

3.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 287 500 \$ qui sera réalisé le 8 octobre 2024

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu souhaite emprunter par billets pour un montant total de 287 500 \$ qui sera réalisé le 8 octobre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2020-021 Règlement décrétant une dépense de 541 300 \$ et un emprunt de 541 300 \$ pour la réfection de la toiture et le remplacement des systèmes de ventilation de l'immeuble municipal situé au 1060, rue du Moulin-Payet	287 500 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2020-021, la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 8 octobre 2024 ;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 8 avril et le 8 octobre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)trésorier(ère) ou trésorier(ère) ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	8 900 \$	
2026.	9 400 \$	
2027.	9 800 \$	
2028.	10 200 \$	
2029.	10 800 \$	(à payer en 2029)
2029.	238 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2020-021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 8 octobre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

3.4 Soumissions pour l'émission de billets – Financement de règlement d'emprunt – 2020-021 - Règlement décrétant une dépense de 541 300,00 \$ et un emprunt de 541 300,00 \$ pour la réfection de la toiture et le remplacement des systèmes de ventilation de l'immeuble municipal situé au 1060, rue du Moulin-Payet

2024-10-305

Date d'ouverture :	1 ^{er} octobre 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	8 octobre 2024
Montant :	287 500 \$		

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 8 octobre 2024, au montant de 287 500 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE BELOEIL -- MONT-ST-HILAIRE

8 900 \$	3,87000 %	2025
9 400 \$	3,87000 %	2026
9 800 \$	3,87000 %	2027
10 200 \$	3,87000 %	2028
249 200 \$	3,87000 %	2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,87000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

8 900 \$	3,75000 %	2025
9 400 \$	3,50000 %	2026
9 800 \$	3,55000 %	2027
10 200 \$	3,60000 %	2028
249 200 \$	3,60000 %	2029

Prix : 98,48100 Coût réel : 3,95883 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

8 900 \$	3,98000 %	2025
9 400 \$	3,98000 %	2026
9 800 \$	3,98000 %	2027
10 200 \$	3,98000 %	2028
249 200 \$	3,98000 %	2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,98000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la Caisse Desjardins de Beloeil – Mont-Saint-Hilaire est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins de Beloeil – Mont-Saint-Hilaire pour son emprunt par billets en date du 8 octobre 2024 au montant de 287 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2020-021. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

3.5 Gestion documentaire et archives - Archives Lanaudière – Paiement de factures

CONSIDÉRANT la résolution 2023-10-329 relative à l'offre de service n° 021-septembre 2023 d'Archives Lanaudière pour les services de numérisation des documents de conservation permanente;

CONSIDÉRANT QU'Archives Lanaudière est un organisme de charité exonéré de la TPS et de la TVQ;

2024-10-306

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisé le paiement de 50% des factures suivantes à Archives Lanaudière pour un montant total de 18 082,83 \$:

- Facture 7156-07, paiement de 6 789,07 \$ sans taxes applicables;
- Facture 7180-08, paiement de 11 293,76 \$ sans taxes applicable.

ADOPTÉE

3.6 Travaux de remplacement de la conduite d'eau potable de la rue Denis – Paiement de facture

CONSIDÉRANT la résolution 2022-05-149 relative à l'offre de services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux par la firme Consumaj inc. pour le remplacement de la conduite d'eau potable de la rue Denis;

CONSIDÉRANT la facture n° 20691 de la firme Consumaj inc. pour la visite d'acceptation finale pour les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable de la rue Denis;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement de la facture n° 20691 de la firme Consumaj inc. pour la visite d'acceptation finale au montant de 1 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE la contribution des gouvernements provincial et fédéral versée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) soit affectée au paiement de ces honoraires professionnels.

ADOPTÉE

4. Administration

4.1 Service de sécurité incendie – Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) - entente de partenariat – Renouvellement 2025

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion avec l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) en lien avec un service de cantine lors d'intervention;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Cormier, et **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit renouvelée l'adhésion avec l'APAM pour l'année 2025 aux coûts suivants :

- 115 \$/heure, plus les taxes applicables, pour un minimum de trois (3) heures facturées pour un appel et/ou en cas d'annulation en route;

QUE soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer les documents reliés au renouvellement de l'adhésion à l'APAM pour l'année 2025.

ADOPTÉE

4.2 Paiement de facture – Reddition de compte PRABAM – Daniel Tétreault, CPA inc.

CONSIDÉRANT la facture n°C-2894 de la firme Daniel Tétreault, CPA inc. pour la reddition de compte pour le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, et **APPUYÉ** par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisé le paiement de 795 \$, plus les taxes applicables à la firme Daniel Tétreault, CPA inc. pour la reddition de compte du PRABAM.

ADOPTÉE

4.3 Service de Transport collectif - Saint-Antoine-sur-Richelieu

CONSIDÉRANT QUE le transport collectif est une préoccupation des familles de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir un service de transport collectif à sa population;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, et **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit donné une résolution d'intérêt pour un projet de transport collectif offert par la Société de transport collectif de Pierre-De-Saurel.

ADOPTÉE

2024-10-309

2024-10-310

4.4 Achat - matériel de soutien technique – Service de sécurité incendie

2024-10-311

CONSIDÉRANT le projet de soutien technique du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Julie possède déjà le matériel requis afin de démarrer le projet et commencer la formation du personnel de soutien technique;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Cormier, et **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit autorisée la dépense de 10 000 \$ pour l'achat de matériel de soutien technique auprès de la Ville de Sainte-Julie;

QUE cette dépense soit financée au budget courant.

ADOPTÉE

4.5 Ressources humaines – embauche de personnel premier répondant – Service de sécurité incendie

2024-10-312

CONSIDÉRANT la résolution 2024-09-287, adoptée lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 septembre qui autorisait l'embauche de personnel à titre de premier répondant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'embauche par un candidat expérimenté et formé pour pourvoir un poste de premier répondant;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, et **APPUYÉ** par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisée l'embauche pour un poste de premier répondant.

ADOPTÉE

4.6 Autorisation et acceptation – entente de services - Service de soutien technique sur le territoire du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est – Service de sécurité incendie

2024-10-313

CONSIDÉRANT la résolution 2024-09-288, adoptée lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 septembre qui mandatait le directeur du service de sécurité incendie à déposer un projet pour la mise en place, à Saint-Antoine-sur-Richelieu, d'une unité de soutien technique qui aiderait le personnel paramédical sur la route afin de faciliter l'évacuation d'une clientèle présentant une obésité morbide pour tout le territoire de la Montérégie-Est;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a déposé un projet de desserte au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Cormier, et **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit acceptée l'entente entre le CISSS de la Montérégie-Est et la Municipalité pour la mise en place d'une unité de soutien technique;

QUE soient mandatés monsieur Jonathan Chalifoux, maire et madame Cynthia Bossé, directrice générale à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

4.7 Achat – véhicule Ford Transit - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de nouveaux équipements, notamment un véhicule permettra d'assurer la sécurité et l'efficacité opérationnelle du nouveau service de soutien technique et de premier répondant;

CONSIDÉRANT la disponibilité d'un véhicule Ford transit 350 modèle F4W ayant un odomètre de 30 744 kilomètres;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Cormier, et **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu :

QUE soit autorisé l'achat dudit véhicule Ford Transit pour un montant de 66 988 \$, plus les taxes applicables;

QUE pour pourvoir au financement de ce véhicule soit utilisé le Fonds de roulement, et ce, sur une période de 5 ans.

Le conseiller, monsieur Robert Mayrand, demande le vote.

Nom	Fonction	Siège	Pour	Contre
M. David Cormier	Conseiller	1	X	
M. Germain Pitre	Conseiller	2	X	
M. Louis-Philippe Laprade	Conseiller	3	X	
M. Réjean Collette	Conseiller	4	X	
M. Marc-André Girard-Provost	Conseiller	5	X	
M. Robert Mayrand	Conseiller	6		X

ADOPTÉE à la majorité

2024-10-314

4.8 Chants de Vieilles - Nominations à titre de membre du conseil d'administration

2024-10-315

CONSIDÉRANT QUE Chants de Vieilles est une corporation à but non lucratif, constituée par lettres patentes le 9 mai 2005 conformément à la troisième partie de la *Loi des compagnies du Québec* (LRQ Chapitre c-38);

CONSIDÉRANT QUE le siège social de Chants de Vieilles est établi à Saint-Antoine-sur-Richelieu et que sa mission est de promouvoir le chant, la musique, la danse et le conte du Québec et d'ailleurs, en produisant des événements culturels dynamisants pour son milieu, ces activités étant purement éducatives, charitables et sans intention de gain pécuniaire pour ses membres;

CONSIDÉRANT les Règlements généraux modifiés le 19 septembre 2022 afin que le conseil d'administration compte onze (11) membres soit :

- Sept (7) membres du conseil d'administration élus parmi les membres de l'organisme;
- Un (1) poste est réservé à un représentant du milieu des affaires;
- Deux (2) membres sont nommés par résolution, par et parmi les membres du Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu et un (1) membre est la personne occupant le poste de direction générale de la Municipalité. Ces trois (3) représentants de la Municipalité étant accueillis au sein du conseil d'administration en tant que membres à part entière de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des représentants est de deux ans, tel que statué dans les règlements généraux de Chants de Vieilles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner deux (2) membres du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration de Chants de Vieilles;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient nommés à titre de membres représentant de la Municipalité messieurs les conseillers David Cormier et Robert Mayrand, et ce, pour un mandat de deux (2) ans.

ADOPTÉE

4.9 Adoption – Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail

2024-10-316

CONSIDÉRANT QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté une telle politique le 5 mars 2019 (résolution no 2019-03-037) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de *la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, et **APPUYÉ** par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit abrogée la Politique de harcèlement psychologique au travail adoptée le 5 mars 2019 (résolution no 2019-03-037);

QUE soit adoptée la « Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail ».

ADOPTÉE

4.10 Adoption – Règlement n° 2024-06 relatif au recouvrement et à la répartition des coûts des travaux d'entretien de cours d'eau municipaux – cours d'eau Dupont, branches principales, 2, 2a et 3

2024-10-317

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 septembre 2024;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé par un membre du conseil municipal aux personnes présentes à la séance du 3 septembre 2024 et que des copies du projet de règlement étaient aussi disponibles avant la séance, au bureau municipal et sur le site Internet de la Municipalité;

ATTENDU QU'au plus tard deux jours avant la date d'adoption du règlement, toute personne pouvait en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents ou trouver le règlement sur le site Internet de la Municipalité;

ATTENDU QUE des copies du règlement à adopter sont mises à la disposition du public depuis le début de la séance et qu'une copie se trouve sur le site Internet de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit adopté le Règlement n° 2024-06 relatif au recouvrement et à la répartition des coûts des travaux d'entretien de cours d'eau municipaux – cours d'eau Dupont, branches principales, 2, 2a et 3.

ADOPTÉE

- 4.11 Mandat de signature – Addenda - Entente intermunicipale entre la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et la Municipalité Régionale de Comté De Marguerite-D'Youville pour le développement d'un projet d'énergie renouvelable relative à un parc Éolien
-

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour.

5. Sécurité incendie et sécurité civile

- 5.1 Rapport d'activités du Service de sécurité incendie pour le mois de septembre 2024 et des prévisions de dépenses du mois d'octobre 2024
-

Monsieur David Cormier, conseiller responsable de la sécurité incendie et de la sécurité civile explique le rapport d'activités du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Mathieu Lachance pour le mois de septembre 2024. Le rapport est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

6. Transport et travaux publics

- 6.1 Rapport d'activités des transports, travaux publics et voirie pour le mois de septembre 2024 et des prévisions de dépenses du mois d'octobre 2024
-

Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller municipal fait rapport verbal sur différents dossiers en lien avec les transports et les travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, APPUYÉ par monsieur Réjean Collette, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient autorisées les prévisions des dépenses d'octobre 2024 pour un montant de 14 466 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

7. Hygiène du milieu

- 7.1 Rapport environnement et agriculture - suivi sur différents dossiers
-

Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller municipal fait rapport verbal sur différents dossiers en lien avec l'environnement et l'agriculture.

8. Vie culturelle, communautaire et bibliothèque

- 8.1 Dépôt du rapport d'activités de la vie culturelle et communautaire pour le mois de septembre 2024 et des prévisions de dépenses du mois d'octobre 2024
-

Le rapport de madame Marie-Claude Bouchard, responsable de la vie culturelle et communautaire, est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

- 8.2 Dépôt du rapport d'activités de la bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion pour le mois de septembre 2024 et des prévisions de dépenses du mois d'octobre 2024
-

Le rapport de madame Louise Ricard, responsable, par intérim, de la bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient autorisées les prévisions des dépenses d'octobre 2024 pour un montant de 1 500 \$, plus les taxes applicables pour le renouvellement des périodiques pour l'année 2024-2025.

ADOPTÉE

2024-10-318

2024-10-319

8.3 Dépôt du rapport d'activités des loisirs et infrastructures récréatives pour le mois de septembre 2024 et des prévisions de dépenses du mois d'octobre 2024

Le rapport de madame Shanda Leclair, responsable des loisirs, de la vie communautaire et des infrastructures sportives est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

8.4 Demande de financement dans le cadre du Fonds Plaisirs plein air

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds Plaisirs plein air avant le 18 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exacts et véridiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisée madame Shanda Leclair, responsable des loisirs, de la vie communautaire et des infrastructures récréatives à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du Fond Plaisirs plein air pour et au nom de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉE

8.5 Lettre d'appui – Projet d'artiste et d'organisme - « Programme de partenariat territorial pour les Arts et les Lettres de la Montérégie »

CONSIDÉRANT QUE l'appel à projets pour les artistes, écrivaines, écrivains et organismes artistiques de la Montérégie-Est se déroule entre le 19 juillet et le 17 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Programme a comme objectifs de :

- stimuler la création artistique en Montérégie ;
- contribuer à l'essor et à la diffusion des artistes, des écrivaines et écrivains ;
- favoriser leur rétention dans leur localité ;

2024-10-320

2024-10-321

- encourager l'émergence et l'inclusion des technologies numériques dans la pratique artistique ;
- épauler les organismes artistiques professionnels structurants pour le développement et le rayonnement des arts et des lettres sur le territoire et à l'extérieur;

CONSIDÉRANT les trois demandes d'artistes et d'organismes reçues de la part de :

- Normand Perron, auteur-compositeur-interprète;
- Monique Désy Proulx, artiste multidisciplinaire;
- L'organisme Chants de Vieilles;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'appui de la Municipalité consistent en un montant en service, tel que le prêt de locaux à la Maison de la culture Eulalie-Durocher pour des fins de créations, répétitions ou diffusion;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit transmise une lettre d'appui aux trois demandeurs ci-haut mentionnés dans le cadre de leur demande respective au « Programme de partenariat territorial pour les Arts et les Lettres de la Montérégie ».

ADOPTÉE

8.6 Addenda - Chants de Vieilles à l'année - demande de changement concert automne

CONSIDÉRANT la résolution 2024-05-153, adoptée lors du conseil municipal tenu le 7 mai 2024 qui approuvait les changements au protocole d'entente avec Chants de Vieilles;

CONSIDÉRANT QUE le concert Chants de Vieilles à l'année avec la formation écossaise Breabach, présenté à l'église Saint-Antoine-de-Padoue a été annulé;

CONSIDÉRANT QU'un concert Chants de Vieilles à l'année, avec le duo BASCULE en provenance d'Auvergne sera présenté à la Maison de la culture Eulalie-Durocher, le samedi 2 novembre 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisé le changement d'événement pour la programmation d'automne des concerts Chants de Vieilles à l'année.

ADOPTÉE

2024-10-322

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport d'activités du Service d'urbanisme pour le mois de septembre 2024

Monsieur Robert Mayrand fait rapport verbal des activités réalisées au Service de l'urbanisme pour les mois de septembre 2024 et il dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 septembre 2024.

9.2 Adoption du 1^{er} projet de règlement – Règlement 2009-002-015 modifiant le règlement de zonage n° 2009-002 relativement aux conditions d'abattage d'arbres, aux boisés protégés et à la hauteur des haies

Reporté à une session ultérieure.

9.3 Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) – 916, rue du Rivage - Rénovation du revêtement des murs et repeindre revêtement de toiture

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal de la propriété foncière sise au 916, de la rue du Rivage est situé dans la zone patrimoniale R-2 tel qu'édicte au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2009-007 et y est assujetti;

CONSIDÉRANT QUE ledit bâtiment n'est pas répertorié ou catégorisé à l'article 2.4 du Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE les critères d'analyse pour ce secteur patrimonial recommandent la préservation des caractéristiques architecturales du noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'ajout d'une section de toiture qui serait revêtu avec un parement métallique identique à l'original;

CONSIDÉRANT QUE la couleur du nouveau revêtement extérieur de la toiture est conforme aux critères et exigences du Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le projet d'ajout d'une saillie en façade (galerie couverte) n'est pas assujetti à la réglementation de PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de la toiture est assujetti aux critères et exigences du Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA);

2024-10-323

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de tous les documents concernant cette demande de rénovation ainsi que des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, et **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit acceptée la demande de PIIA pour le 916, rue du Rivage telle que proposée;

QUE soit mentionnée au demandeur que le CCU suggère une couleur de tôle agencée à la toiture existante.

ADOPTÉE

- 9.4 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 2009-002-016 modifiant le règlement de zonage n° 2009-002 quant aux délimitations des zones PT
-

Monsieur Robert Mayrand conseiller, donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption le Règlement n° 2009-002-016 modifiant le règlement de zonage n° 2009-002 quant aux délimitations des zones PT.

Le projet de règlement est déposé au conseil, séance tenante.

- 9.5 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 2009-005-011 modifiant le règlement de permis et certificats n° 2009-005 quant aux définitions et aux amendes d'abattage d'arbres
-

Monsieur Robert Mayrand conseiller, donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption le Règlement n° 2009-005-011 modifiant le règlement de permis et certificats n° 2009-005 quant aux définitions et aux amendes d'abattage d'arbres.

Le projet de règlement est déposé au conseil, séance tenante.

- 9.6 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 2024-07 relatif à l'occupation du domaine public de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu
-

Monsieur Robert Mayrand conseiller, donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption le règlement relatif à l'occupation du domaine public de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Le projet de règlement est déposé au conseil, séance tenante.

10. Divers

- 10.1 Entente intermunicipale entre la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et la Municipalité Régionale de Comté De Marguerite-D'Youville – Énergies renouvelables – Demande de prolongation de la période du droit de retrait
-

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-09-283 relative à l'Entente intermunicipale entre la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et la Municipalité Régionale de Comté (MRC) De Marguerite-D'Youville pour le développement d'un projet d'énergie renouvelable relative à un parc éolien;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose, conformément à l'article 9.3 de ladite entente, d'un droit de résiliation, et ce, jusqu'au 3 octobre à minuit ;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge opportun de prolonger ladite entente aux fins de préciser certains éléments du mandat accordé à la MRC de Marguerite-D'Youville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu exerce soit droit de retrait indiqué à l'Entente intermunicipale entre la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et la MRC de Marguerite-D'Youville pour le développement d'un projet d'énergie renouvelable relative à un parc éolien;

QUE si la MRCMY accepte de prolonger la période de retrait jusqu'au 31 décembre 2024 et conséquemment de produire un addenda à ladite entente pour modifier l'article 9.3 en ce sens;

QUE dans cette dernière alternative, que soit autorisés monsieur Jonathan Chalifoux, maire et madame Cynthia Bossé, directrice générale à signer l'addenda pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

2024-10-327

10.2 Désignation – élu responsable représentant de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu à Courant collectif

2024-10-328

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Marguerite-D 'Youville, en collaboration avec les municipalités de son territoire et la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, souhaite mener à bien une vaste réflexion collective sur leur avenir énergétique;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE monsieur Robert Mayrand, conseiller, soit désigné comme élu représentant de la Municipalité à Courant collectif et qu'en son absence, soit désigné monsieur Germain Pitre, conseiller, comme élu représentant substitut à Courant collectif.

ADOPTÉE

10.3 Ressources humaines – Démission – Bibliothèque Hélène Marion-Dupuis -

2024-10-329

CONSIDÉRANT la lettre de démission du commis à la bibliothèque Hélène-Marion-Dupuis, datée du 25 septembre 2024.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, et **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit entérinée la démission du commis à la bibliothèque, et que celle-ci soit effective à compter du 29 septembre 2024.

ADOPTÉE

10.4 Nomination - Comité consultatif en environnement et en embellissement (CCEE)

2024-10-330

CONSIDÉRANT le Règlement 2024-01, relatif au comité consultatif en environnement et en embellissement (CCEE);

CONSIDÉRANT QU'un mandat au sein du CCEE est d'une durée de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2024-01 exige une période de vacances de trois (3) mois après un second mandat;

CONSIDÉRANT QUE cette période de trois (3) mois nuirait actuellement aux activités du CCEE;

CONSIDÉRANT QUE des annonces ont été passées afin de combler les sièges vacants au sein du CCEE ;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) sièges sont toujours disponibles au sein du comité ;

CONSIDÉRANT QUE le second mandat de monsieur François Tanguay est terminé et que celui-ci désire poursuivre son implication auprès du CCEE;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit renouvelé le mandat de monsieur François Tanguay membre du CCEE, pour un mandat d'une durée de trois (3) ans, et ce, sans période de vacances de trois (3) mois.

ADOPTÉE

10.5 Lettre de remerciement madame Chantal Pageau pour ses années d'implication au Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT la démission de madame Chantal Pageau à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE madame Chantale Pageau a réalisé deux (2) mandats au sein du Comité consultatif en urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, et **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QU'une motion de remerciement soit offerte à madame Chantale Pageau, afin souligner son implication, son dévouement et son apport au Comité consultatif en urbanisme de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

ADOPTÉE

11. Période de questions

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une période de trente (30) minutes maximum. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toute question s'il la juge offensante ou inappropriée.

12. Correspondance

Aucune correspondance reçue durant le mois de septembre 2024.

ADOPTÉE

2024-10-331

13. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade
APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand, et résolu à
l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21 h 32.

ADOPTÉE

Jonathan Chalifoux
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

Je, Jonathan Chalifoux, maire, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal
du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé,
directrice générale de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu,
certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les
dépenses autorisées lors de la présente assemblée.